COMMUNE DE BUEIL

PROCES VERBAL

SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 juillet 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
En exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 1
Votants : 16
Date de convocation et d'affichage : 27 juin 2023

Les membres du Conseil municipal de la commune de Bueil légalement convoqués le 27 juin 2023, se sont réunis en séance publique le 04 juillet 2023 à 20 heures en mairie de BUEIL, sous la présidence de Monsieur Michel CITHER, Maire.
Présents : MM. ANGENARD Jean-Pierre, ARFINI Eliane, BAUCHET Dominique, CHARRIER Luc, COLLERY Christine, COLLET Guy, DUPOIRIER Irène, FRAINET Christelle, LENOUVEL Yannig, MARQUAIS Gilles, MITSIALIS Nicolas, PACHOT Audrey, PENOT Monique, QUIRIN Jean-Pierre.
Absents excusés : MM. DRAGOLE Brigitte, JOUDA Jérémy, LEHUIDOUX Nathalie, SIMONETTI Chantal (pouvoir à Michel CITHER).
Secrétaire de séance : Madame COLLERY Christine

Restauration scolaire – Approbation de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 04/07/2023

Monsieur le Maire expose,
Dans le cadre de la nécessité du renouvellement du marché de restauration scolaire la commune a lancé une consultation d'entreprises pour la mise à disposition d'un chef-cuisinier et d'un aide-cuisinier, fourniture des denrées alimentaires, préparation, confection et élaboration des repas sur place au restaurant scolaire de l'école publique.
Le contrat prend la forme d'accord-cadre à bons de commandes pour une durée de 12 mois reconductible tacitement sur 3 périodes identiques.
La consultation é été lancée selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.
La remise des offres était définie au lundi 19 juin 2023 à 16 heures.

1 seule offre a été remise par la société CONVIVIO-HR

A l'issue de l'ouverture des plis le 20 juin 2023, après examen de l'unique offre reçue, le pouvoir adjudicateur a déclaré cette offre régulière.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, l'entreprise CONVIVIO a été retenue par la CAO du 04 juillet 2023.

Le coût du repas est ainsi porté à 4,29 € TTC sans distinction pour les élèves et adultes.
Pour rappel, le coût du repas est actuellement de 4,03 € pour les élèves et 4,69 € pour les adultes.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :
- **APPROUVE** la procédure de consultation mise en œuvre ;
- **APPROUVE** l'attribution de l'accord-cadre à la société CONVIVIO-HR ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet accord-cadre ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en cours d'exécution de cet accord-cadre, toutes les commandes associées à cet accord-cadre dans la limite de 150 000 € HT par période de 12 mois.

Subvention Exceptionnelle au Club de Foot de BUEIL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le Club de Foot de Bueil a avancé sur ses fonds propres une somme 328 € pour une manifestation communale.

Aussi, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de rembourser le Club de Foot sous la forme d'une subvention exceptionnelle.

Après avoir entendu ce qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le remboursement de la somme de 328 € au Club de Foot de Bueil,
- Précise que cette subvention exceptionnelle sera mandatée sur l'exercice 2023 au compte D65748 et que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,

Adhésion et approbation des statuts du syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

Le Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique créé en 2014 a en charge le déploiement du réseau numérique en haut et très haut débit. Il a pour cœur de métier le déploiement de la fibre sur le territoire eurois pour lequel les acteurs privés n'ont pas indiqué d'intention de déploiement.

Au regard du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat ambitionne désormais d'accompagner les élus, les maires et leurs équipes dans les nouveaux usages du numérique.

Lors du comité syndical du 19 septembre 2022, Eure Normandie Numérique a acquis la compétence supplémentaire "services et outils numériques". Le syndicat Eure Normandie Numérique, désormais opérateur public de services numériques, se dédie également au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales et des établissements publics du département de l'Eure.

Le syndicat a pour but d'accompagner les organismes publics dans ces domaines, de mettre à leur disposition des moyens et des solutions techniques adaptés, d'assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre.

Le syndicat mixte pourra mettre en place différents services accessibles à tous ses adhérents dans le cadre de l'activité générale du syndicat définie par ses statuts. Il est chargé, notamment, de mener toute réflexion utile à la mise à disposition d'outils et d'usages numériques dans les collectivités et les établissements publics adhérents. A cet égard, il exerce une veille juridique et technologique afin d'identifier les outils et les usages les plus pertinents. Il réalise les études nécessaires au déploiement des solutions mutualisées. Il mène des actions d'information et de formation permettant aux élus des structures adhérentes, et à leurs collaborateurs, de comprendre et maîtriser les solutions mises en œuvre.

Le syndicat favorise l'accès aux services et usages numériques à l'ensemble de ses membres en mettant à disposition des outils mutualisés, notamment la mise en place d'une plateforme d'administration électronique permettant entre autres la télétransmission des actes au contrôle de légalité, les échanges numérisés entre les collectivités et les établissements publics avec les trésoreries, la mise en œuvre de la signature numérique via un parapheur électronique, la dématérialisation des marchés publics, et autres.

Afin de tester et sécuriser la mise en production de la plateforme d'administration, d'en fiabiliser les montées de version et en vue de l'enrichir de nouveaux services, le syndicat a mis en place un groupe de structures publiques locales dites "Pilotes".

Le syndicat peut également être coordonnateur de groupements de commandes publiques se rattachant à son objet, dans tous les domaines ci-dessus évoqués, ou correspondant à des besoins communs au syndicat et à ses membres, notamment en matière de fourniture de certificat de signature électronique, et autres.

Le syndicat mixte peut également intervenir pour le compte de ses membres ou, de façon accessoire, pour le compte de tiers non membres, notamment sous forme de réalisation d'études, de prestations de services, de missions d'assistance ou de mise à disposition des solutions proposées par le syndicat, dans le respect de la législation applicable, dès lors que ces interventions portent sur un objet se rattachant aux missions statutaires du syndicat mixte.

Cet établissement public permet :

- D'accompagner la modernisation numérique des structures publiques locales.
- D'éviter toute fracture numérique entre les collectivités du département et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les possibilités du numérique.
- De garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes d'information, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens.
- De réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les solutions, les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

L'adhésion au syndicat, à la compétence "Services et outils numériques", permet ainsi d'accéder gratuitement :

- À un centre de ressource qui mettra à disposition des informations concernant les aides au financement de projets numériques, les innovations technologiques etc. Des séances de sensibilisation et de formations seront proposées aux adhérents, et la mise en réseaux des acteurs locaux (secrétaires de mairie, DSI & chefs de projets, élus) sera mise en œuvre.
- À la plateforme e-administration comprenant différents services tels qu'un parapheur électronique, un tiers de télétransmission, un accès à la plateforme de marchés publics, un outil de gestion des convocations, un outil de transfert des fichiers et de la visio-conférence.
- De bénéficier d'achat mutualisé par le biais de groupement de commandes que le syndicat pourrait proposer,
- D'accompagner ses membres en conseils sur des projets numériques,
- D'autres services pourraient être agrégés par la suite.

Le coût d'adhésion est défini par le comité syndical. À noter que l'adhésion au syndicat mixte au titre des années 2023 et 2024 sera gratuite pour les structures pilotes.

Conformément aux dispositions du Chapitre II-Article 5 des statuts, la composition du comité syndical, initialement composé du Département de l'Eure, de la Région Normandie et des EPCI de l'Eure, a été étendue aux communes et aux syndicats depuis le 19/09/2022, et prévoit que :

5.1.2.2 Collège des représentants des communes

Chaque membre élit un représentant. L'ensemble des représentants ainsi élus constitue un collège qui élit à son tour, et en son sein, au scrutin de liste majoritaire plurinominal 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants.

5.1.2.1 Collège des représentants des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux

Chaque membre élit un représentant. L'ensemble des représentants ainsi élus constitue un collège qui élit à son tour, et en son sein, au scrutin de liste majoritaire plurinominal 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Ainsi, le représentant désigné sera appelé dans un second temps à participer à l'appel à candidature aux élections du collège des représentants des communes – syndicats – autres établissements.

Le nombre de voix attribué à chacun de ces délégués, variant de 1 à 6 voix, est fixé par délibération.

Compte tenu de l'intérêt pour la « commune – le syndicat – autres établissements » d'adhérer au syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique au titre de la compétence "services et outils numériques", le « Maire – Président » vous invite à adopter les statuts joints à la présente délibération, et d'adhérer ainsi à la structure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique - compétence "services et outils numériques" ;

- Adopte les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique ;
- Décide de se porter "structure publique pilote";
- S'engage à verser la participation au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique telle que fixée par délibération du syndicat mixte à compter de 2025 ;
- Dit que, le cas échéant, les crédits afférents sont inscrits au budget ;
- Désigne comme représentant, sous réserve de l'acceptation par le Comité Syndical de l'adhésion de la Commune de BUEIL :
    - Madame Lydie FOREAU POTTIER, Attachée Territoriale, Secrétaire Générale de la mairie de Bueil,
- Autorise Michel CITHER Maire, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

<u>Acquisition par la Commune du Cabinet Médical des Docteurs TASSEL et POIRET – Demande d'Intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie</u>

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les Docteurs TASSEL et POIRET vendent leur Cabinet Médical sis à BUEIL – rue de la Verdure, cadastré AC220 d'une superficie de 1 006 m2, classé en zone U au Plan local d'Urbanisme. La vente est consentie pour la somme de 210 000 € net vendeurs, comprenant le cabinet médical et le parking privé situé sur la parcelle AC 220.

Compte tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet rendant nécessaire une période de réserve foncière, le Conseil municipal demande l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Le Conseil Municipal :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE l'acquisition du Cabinet Médical de Bueil appartenant aux docteurs TASSEL et POIRET. Propriété sise à BUEIL – rue de la Verdure – cadastrée AC 220 d'une superficie de 1006 m2.

DEMANDE l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière,

S'ENGAGE à racheter la propriété à l'EPF Normandie dans un délai maximum de cinq ans,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et intervenir avec l'EPF Normandie.

Travaux du SIEGE – rue du Puits – réseau d'éclairage public isolé

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 6 667,00 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise :
- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (EP).

Friche Industrielle CORUM 2 – Résorption des friches en Normandie – Intervention de l'EPF Normandie

Dans le cadre de la convention Région Normandie / EPF Normandie 2022/2026, l'EPF Normandie cofinance et assure la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de résorption de friches, à la demande et au bénéfice des collectivités locales et de leurs établissements publics.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de mobiliser le fonds friches pour la réalisation d'études techniques préalables aux travaux de démolition du CORUM 2, situé à BUEIL (grande rue) dans le cadre d'un projet habitat.

L'enveloppe maximale allouée pour les études techniques s'élève à 80 000 € HT.

Le financement de l'intervention est réparti de la façon suivante :
- 37,50% du montant HT à la charge de la Région Normandie,
- 37,50% du montant HT à la charge de l'EPF Normandie,
- 25% du montant HT à la charge de la commune de Bueil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite l'EPF Normandie pour la réalisation d'études techniques dans le cadre de la résorption de friche industrielle,
- Précise que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au Budget de l'exercice 2023,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention de l'EPF Normandie sur la friche « CORUM 2 » et tout document se rapportant à ce dossier.

Dans un premier temps il conviendra de réaliser la dépollution du site.

Informations diverses :

Ecole primaire : dans le cadre de l'inscription des travaux de construction d'une 6ème classe au titre de la DETR, une subvention d'un montant de 77 000 € a été allouée à la commune par l'ETAT. En raison de la baisse des effectifs, un courrier sera envoyé au Préfet pour réorienter cette subvention pour des travaux de rénovation énergétique de l'école primaire en raison des enjeux climatiques et des fortes chaleurs.

Café du Centre : la réception des travaux pour la pose de la vitrine sera actée dans les prochains jours. Il conviendra d'enclencher l'acquisition du bien par la commune.

Opération « villes et villages fleuris » : un tour de la commune a été réalisé par le comité départemental. Il convient de remercier les agents des services techniques pour les travaux réalisés.

Ecole de Bueil :

- Problèmes de cars pour le transport piscine et autres sorties. Le Maire se charge d'intervenir auprès de TVS.
- Problèmes informatiques à l'école primaire : la Société RISP interviendra pour un diagnostic et en fonction des conclusions procèdera à la remise en état de l'installation.
- Problèmes au niveau du préau
- Problèmes de rats à l'école : il semblerait que la cause serait due aux poubelles du restaurant scolaire,

Les héritiers de Monsieur BOURDON font dont à la commune de 2 synthétiseurs.

Le principal du collège a eu un contact avec la Police intercommunale : mise en place d'actions de prévention.

Le CCAS a été contacté par la Directrice de la Maison de retraite, qui souhaite organiser des journées portes ouvertes de l'EHPAD aux habitants de la commune et la mise en place d'activités communes.

Yannig LENOUVEL demande si les services techniques ont reçu l'élagueuse. Un gyrobroyeur a été acheté à la place.
Il conviendrait de faire intervenir soit Philippe DURO ou Wilfried ROBERT pour élaguer le bord du Bief. Il faudrait également prévoir le nettoyage du lit du RU du RADON, déchets, envasement.

Syndicat de rivière : Le bureau du syndicat a voté une somme pour 2024 pour la réfection des Berges de l'Eure.

L'ordre du jour étant épuisé,
Ont signé au registre les membres présents